



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Gestion des aires d'autoroute de Vergèze

Question écrite n° 4602

Texte de la question

M. Nicolas Meizonnet attire l'attention de M. le ministre auprès du ministre de l'aménagement du territoire et de la décentralisation, chargé des transports, sur une problématique de sécurité et de salubrité publique liée aux deux aires de repos de l'autoroute A9 situées sur la commune de Vergèze et particulièrement l'aire sud immédiatement voisine d'un parcours de santé fréquenté par les riverains. Depuis plusieurs années, ces derniers dénoncent la détérioration récurrente de la clôture séparant cette aire de repos du parcours de santé, permettant le passage de personnes qui laissent des déchets (préservatifs, seringues, etc.) et se livrent à des comportements inappropriés, générant un climat d'insécurité. Ces préoccupations ont été ravivées par une tentative de féminicide survenue le 11 janvier 2025 à proximité du parcours de santé, bien que l'agresseur ne soit pas directement lié à l'aire de repos. Face à cette situation préoccupante, la municipalité de Vergèze a formulé deux propositions pour y remédier. La fermeture de l'aire de repos, d'autant plus qu'une autre aire est située à moins de trois kilomètres. L'édification d'un mur de séparation, afin d'empêcher tout passage entre l'aire de repos et le parcours de santé, renforçant ainsi la sécurité des habitants. Cela permettrait également de réduire le risque non-négligeable d'intrusion d'animaux sauvages sur l'autoroute. Toutefois, Vinci Autoroutes, gestionnaire de l'infrastructure, indique que ces décisions, tant pour l'aire de Vergèze Sud que pour l'aire de Vergèze Nord, relèvent de la compétence de l'État. Par conséquent, il lui demande comment le Gouvernement entend répondre à cette situation et assurer la tranquillité des riverains tout en garantissant la sécurité des usagers de l'autoroute.

Données clés

Auteur : [M. Nicolas Meizonnet](#)

Circonscription : Gard (2^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4602

Rubrique : Transports routiers

Ministère interrogé : [Transports](#)

Ministère attributaire : [Transports](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [25 février 2025](#), page 1199